



Erreur de jugement au prud'homme

Par **rb35**, le **14/04/2008** à **21:35**

je viens de perdre mon procès au prud'homme contre la grande distribution "A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL" j'avais un dossier en béton si bien que mon avocat à laissé le soin à sa stagiaire de présenter mon dossier en conciliation et à laisser son assistante plaider en audience. resultat debouté cet quoi cette justice de magouille. j'ai 25 ans de boîte toujours en activité dans l'entreprise, j'avais 11 attestations d'employés qui confirmaient que je faisais bien le même travail que mon collègue. je suis diplômé pas lui, même contrat de travail, même denomination de poste, même coeficiant sur la fiche de paie même ancienneté et il gagne 150 euros net de plus par mois . bien sur je fais appel. aider moi svp

arrive t'il souvent qu'une decision prud'hommale soit debout" en appel?
si je gagne en appel, l'entreprise peut t'elle faire appel à son tour?

Par **kingross**, le **26/06/2008** à **23:05**

bjr ,moi ausi je suis dans le meme cas qe vous aujourd'hui c'etait une surprise pour moi ,et une cata prud'homale, avec des pieces et des justificatifs pour une descriminatin salariale , et apres plusieurs mois de délibération 3fois par 1mois et 1 ans de procudure le resultat est une cata.., mais ce ni pas la fin du monde une bataille perdu mais la guerre ca contunue jusqu'a la fin (la cours de cassation c il faut) c pour ca je vous conseille de contnuie ,et il faut pas baisser les bras et surtout quant on'a raison . et il faut pas oublier qe les juges de prud'hom c des (salaries syndicats) comme nous. ils SONT PAS DES PRO, ILS connaissent pas vraiment le code du travail et y'a des dossiers qui pouvent pas les traiter ,et ils se conssaquent

le plus pour les licenciements ,donc le reste ils le zap ? pour cela il faut ce baisser les bras il faut aller jusqu'au bout . bn courage a bientôt